

Révision de la loi sur l'intégration

Comment pourrions-nous redessiner et actualiser la politique d'intégration au Luxembourg?

Contribution de la Commission Communale d'Intégration de la Commune de Niederanven

1. Qu'est-ce que l'intégration?

L'intégration constitue un processus réciproque, une acclimatation culturelle et sociétale d'un "nouvel-arrivant" dans une société d'accueil.

Le "nouvel-arrivant" adopte les valeurs et droits fondamentaux de la société d'accueil, alors que la société d'accueil respecte la culture du nouvel-arrivant. La société d'accueil prend les dispositions pour encourager et faciliter cette intégration. Elle s'étale sur le long terme. L'intégration n'est véritablement achevée que lorsque le nouvel-arrivant participe pleinement et sur pied d'égalité à la vie collective de sa commune et de son pays.

2. A quoi doit servir une politique d'intégration?

L'intégration devrait favoriser, chez ce nouvel-arrivant, un sentiment d'appartenance à la société qui l'a accueilli. Elle devrait promouvoir un vivre ensemble, une cohésion sociale sur pied d'égalité et sans discrimination, et devrait être ressentie comme enrichissement pour tous.

3. Quelle approche d'intégration favorisez-vous?

Nous favorisons une approche inclusive, qui prévoit une active collaboration avec ceux et celles pour lesquels l'intégration est aboutie et qui en connaissent les véritables défis. L'intégration devrait se fonder sur les piliers suivants : l'éducation, les langues, la culture, les associations, le sport...

4. Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées?

Tous les citoyens sont concernés, non seulement les migrants, mais aussi les nouveaux-arrivants autochtones dans une société d'accueil (commune, ville). Les besoins sont plus grands pour les réfugiés qui arrivent parfois sans connaître les valeurs ni les langues, et qui n'ont souvent pas d'emploi. La mentalité, la culture de bienvenue, l'esprit ouvert des citoyens de la société d'accueil jouent un rôle primordial.

5. Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins?

Le Luxembourg doit affronter une situation éminemment particulière avec une immigration galopante et le fait qu'il existe 3 langues officielles. Si le besoin se fait ressentir de revoir la loi sur l'immigration, c'est que celle-ci ne va pas assez loin.

Non seulement la loi sur l'intégration, mais aussi la loi sur la nationalité et la loi électorale devraient être adaptées aux besoins.

6. Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente?

- *L'intégration doit passer par l'acquisition d'une langue commune. L'offre linguistique est-elle assez suffisante ? Le luxembourgeois comme langue véhiculaire n'est-il pas trop complexe ? La pratique quotidienne du luxembourgeois est-elle réaliste dans une société où beaucoup de frontaliers ne le parlent pas ? Le marché du travail exige la connaissance d'autres langues que le luxembourgeois, une bonne intégration demande également la connaissance du français, la langue de l'administration, de la législation, de la justice.*
- *L'intégration passe aussi par la création plus précoce d'une insertion professionnelle des primo-arrivants et par l'accès pour chacun à un logement finançable.*
- *Participation plus active à la vie locale et abandon des schémas communautaristes*
- *Favorisation des parrainages à travers le bénévolat.*
- *L'égalité des chances dans l'éducation, l'enseignement des langues, l'emploi, le logement, la santé, la participation politique sont essentiels. Pour les réfugiés, le regroupement familial et le séjour permanent sont également important.*

7. Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs: gouvernement, communes, institutions, fédérations, sociétés civile, citoyens,...?

L'intégration doit se décliner à tous les niveaux. Les principes d'action sont à clarifier au niveau central et territorial :

Le gouvernement : la gouvernance du gouvernement (politique interministérielle) doit être à la fois centralisée mais aussi partenariale avec les communes, les entreprises et le monde associatif. Le gouvernement devrait prévoir un cadre législatif adapté pour garantir plus de démocratie, par exemple par un Conseil national des étrangers (CNE) ayant plus de moyens et plus de pouvoir, une loi sur la nationalité basée sur l'intégration et en promouvant l'intégration et le multilinguisme.

Les communes : multilinguisme dans l'accueil, les informations et les invitations. Promouvoir l'intégration dans les manifestations et les associations.

Les CCCI devraient davantage être consultées et écoutées dans le cadre de la gouvernance communale.

Les citoyens : bon voisinage et accueil de nouveaux citoyens, aide et respect pour les autres

Niederanven, le 25 novembre 2020



Secrétaire de la Commission consultative d'intégration